

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 23 décembre 2009

ORDRE du JOUR

❶ Situation des emplois au 1/09/2010

❷ Questions diverses

Membres titulaires présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
Mme VALENTIN, Chef de service comptable centralisateur ;
M. LOUCHE, Inspecteur principal ;
M. TRANCHARD Inspecteur départemental

Représentants du personnel :

Mlle POBLE, Inspectrice et M. TRESCARTE, Contrôleur, représentant le SNADGI-CGT.

Mme BRUYERE, experte désignée par le SNADGI assiste également à la séance.

M. QUINTIN, Président, ouvre la séance à 9 heures.

Le Président constate que le quorum requis est atteint pour cette 2^{ème} convocation du CTPD et que celui-ci peut se tenir valablement.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; Mlle POBLE est chargée des fonctions de secrétaire-adjoint.

Les représentants du SNADGI-CGT donnent lecture d'une déclaration liminaire (ci-jointe en annexe).

En réponse, le président fait observer qu'en matière de gestion des emplois, le département est tenu de participer à l'effort national même si on peut estimer que la Haute-Loire est moins impactée que d'autres petits départements où les suppressions d'emplois, concentrées au chef-lieu, génèrent des difficultés.

M. TRESCARTE dénonce cette présentation qui voudrait faire croire que la Fonction Publique doit participer à un effort national pour éviter les déficits. D'ailleurs des milliers d'emplois publics sont supprimés chaque année et dans le même temps les déficits s'accroissent. Néanmoins il fait remarquer que s'il y a des gains d'efficacité ils devraient être utilisés pour financer l'amélioration de certains services (accueil, contrôle).

M. TRESCARTE fait remarquer que les gains d'efficacité pourraient être utilisés pour financer d'autres prestations (accueil, contrôle).

Le président répond qu'ils ont permis de financer la prime de fusion.

Il souligne que les méthodes employées à la DGFIP sont relativement douces par rapport à d'autres secteurs. Il estime que la loi sur la mobilité a le mérite d'exister. Il convient de discuter les conditions particulières de sa mise en place qui pourraient s'appliquer, selon lui, essentiellement aux cadres supérieurs.

Il fait remarquer que 2569 suppressions d'emplois ne génèrent pas autant de chômeurs.

M. TRESCARTE est très étonné de ces comparaisons avec d'autres administrations. Ils faut comparer ce qui peut l'être. Il rappelle l'histoire récente de nos camarades de la DGCCR. En 2008 on leur a affirmé jusqu'au 31 décembre que rien n'allait changer. A cette date ils ont appris que toute leur organisation allait être transformée, certaines de leurs missions essentielles pour la collectivité allaient évoluer sensiblement. C'est cela la réalité.

Sur la prime de 350€, il rappelle que grâce à l'action des personnels et de leurs représentants, elle a été pérennisée. En outre, il déclare que nous tous avons eu cette prime, mais que certains bénéficient, **en plus**, de primes substantielles pour mettre en place, coûte que coûte et sans état d'âme, les réformes alors que le pouvoir d'achat de l'immense majorité des agents est en chute libre. Aujourd'hui c'est l'augmentation de la valeur du point qui devrait être d'actualité.

Il trouve curieuse l'affirmation que 2569 suppressions d'emplois ne génèrent pas autant de chômeurs. Une chose est sûr, dans tous les services les effectifs sont très tendus, voire carrément insuffisants. D'ailleurs de très nombreux responsables locaux, départementaux, voire nationaux, tirent la sonnette d'alarme. C'est cela aussi la réalité du terrain.

I – Situation des emplois

Avant d'aborder le sujet à l'ordre du jour, M. TRESCARTE fait remarquer que les procès verbaux des 2 derniers CTPD approuvés depuis de nombreux mois n'ont pas été diffusés sur le site Alt43, alors que le compte rendu plus que succinct et rapide du directeur est en ligne dès le lendemain.

Il dénonce par ailleurs l'envoi par la direction à tous les agents, façon SPAM puisqu'il le leur a pas été demandé au préalable leur accord, de messages qui les incitent à consulter le site et considère qu'il s'agit d'une propagande.

Le président souligne qu'il s'agit d'une information utile aux agents. En effet, le site comporte de nombreuses informations destinées à les aider à mieux exercer leur métier. Il a été constaté que de nombreux agents ne consultaient pas le site et il a été décidé de faire une promotion sur les nouveautés y figurant.

M. TRESCARTE rappelle que le site @lti43 appartient à tous les agents du département. Le directeur en est le responsable. Toutefois cela ne l'autorise pas à l'utiliser abusivement. Sur le sujet présent, il faut signaler que ces informations se trouvent déjà au chapitre « Actualités » et au chapitre « Quoi de neuf » de la page d'accueil du site. Si les agents veulent s'informer ils le peuvent. Ce qui n'est pas acceptable c'est l'affirmation du directeur qui constate que de nombreux agents « ne consultaient pas le site » !!! déjà il faut savoir qu'ils sont très nombreux à ne pas en avoir le temps. De plus ils ont le droit d'aller ou pas sur @lti43. En tout état de cause le fait d'envoyer systématiquement à tous les agents des messages incitatifs est la caractéristique évidente d'un SPAM. Il demande donc une nouvelle fois la suspension immédiate de ces envois sans l'accord préalable des destinataires. Il rappelle qu'en 2005 la BALF du SNADGI CGT 43 avait été suspendue un mois pour bien moins que cela.

Le président répond à nouveau qu'il ne s'agit pas d'un SPAM et qu'en tant que directeur exerçant une responsabilité hiérarchique sur les agents de la DSF, il a parfaitement le droit d'attirer leur attention sur ces informations qui sont essentiellement professionnelles. Cela n'a rien à voir avec les règles d'utilisation de l'Intranet par les Organisations Syndicales.

M. TRESCARTE propose au CTPD de voter une motion contre les suppressions d'emplois, dont le texte est lu en séance (ci-joint en annexe).

Les 5 membres de la parité administrative refusent de voter, les 2 membres titulaires du SNADGI CGT 43de la parité syndicale votent la motion.

M. PERAUD commente la fiche relative à la situation des emplois au 1^{er} septembre 2010 (suppressions et transformations au niveau national et local). Le président souligne qu'avec un solde net de – 3 emplois, le département n'est pas trop défavorisé. Le niveau des transformations est, en proportion, plus important que ce qui est prévu au niveau national. Il s'agit de profiter des départs en retraite pour requalifier au maximum les emplois. Il s'avère en outre qu'il y a trop d'agents B dans les ICE et pas suffisamment dans les SIE.

Il apparaît en définitive qu'il n'y a pas de fort déséquilibre entre les sites. Deux pistes ont été retenues : suivre l'évolution des missions et prélever dans la mesure du possible des emplois vacants ou à libérer.

L'emploi de géomètre n'est pas supprimé pour l'instant même si le pilotage d'un poste excentré génère des difficultés.

M. TRESCARTE fait remarquer que l'activité de géomètre n'est pas un véritable travail d'équipe. En outre, le maintien d'un géomètre à Brioude évite des déplacements et la direction y trouve largement son compte.

Les transformations d'emplois :

2 emplois B sont transformés en A, 1 au CDI d'Yssingaux (poste d'adjoint au responsable de Centre) et 1 au Pôle CE (la répartition entre A et B était déséquilibrée).

6 emplois C sont transformés en B afin de développer la technicité des équipes (CH, CDI et SIE).

Les suppressions d'emplois :

Il n'y pas de prélèvement dans les CDI pour TélÉIR. En revanche, au titre de l'efficience, il est apparu que les emplois maintenus au PTGC étaient surabondants. Un emploi C est donc prélevé.

Un emploi C de l'EDRA, vacant, est également désimplanté.

En outre, dans le cadre du transfert du recouvrement de la taxe professionnelle aux SIE, 2 emplois C de la filière Gestion publique seront transférés à la filière fiscale (1 au SIE-C et 1 au SIE d'Yssingaux)

Enfin, un emploi A de l'EDRA est transféré à la Direction en prévision de la mise en place de la DLU.

Le président propose aux membres du CTPD de voter sur le plan présenté de suppression, requalification et transfert d'emplois au 1^{er} septembre 2010.

Le vote donne lieu au résultat suivant :

- vote pour : 5 voix de la parité administrative ;
- vote contre : 2 voix de la parité syndicale.

II – Questions diverses

★ Sur la mise en place des SIP au Puy et à Yssingaux, le président informe le CTPD que la Commission de suivi se réunira le 8 janvier. Un CTPD est ensuite prévu le 9 février.

★ Evolution des CTP

A une question de M. TRESCARTE, le président répond que les responsables locaux peuvent tenir des CTP communs. Dans le département, cette possibilité n'est pas envisagée.

M. TRES_CARTE ajoute que les organisations syndicales peuvent aussi en faire la demande.

★ La pandémie

M. TRES_CARTE fait part au président de la demande des représentants des personnels du SNADGI CGT 43 de ne pas libérer des personnels pour participer à la campagne de vaccination. Il rappelle l'adresse faite dès septembre par notre section en direction du DSF et du TPG. A ce jour elle est toujours aussi pertinente. Il rappelle aussi le courriel fait au DSF et au TPG pour refuser de libérer des agents suite à une éventuelle demande de réquisition du Préfet de la Haute-Loire.

Celui-ci fait observer qu'il n'y a pas eu de volontaires parmi les personnels de l'ex-DGI. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place par le préfet d'un dispositif renforcé, aucun agent des services de la DGFIP n'a été réquisitionné.

★ La mobilité

M. TRES_CARTE expose que l'annexe 4 de la loi du 3 août 2009 offre la possibilité de recourir à l'intérim dans diverses situations : remplacement d'un salarié absent, accroissement de l'activité, emploi saisonnier. Il estime que le recours à l'intérim risque de se développer au détriment de l'emploi et qu'il entraînera la casse des statuts.

Le SNADGI CGT dénonce fermement cette nouvelle dérive qui n'a de but que la casse de nos statuts. Il rappelle que tout le monde est concerné, du plus petit niveau au plus haut. Par ailleurs, alors que l'an dernier tous les agents de la DGI ont été obligés de suivre une sensibilisation à la déontologie pour leurs signifier tous leurs devoirs, là on pourra embaucher des intérimaires qui n'auront pas forcément ces mêmes notions. Cela est tout à fait paradoxal, voire contradictoire.

Le président fait remarquer que l'Administration fait déjà appel à des renforts pour absorber des pics de charge. Il souligne que les crédits d'auxiliaires ont beaucoup diminué au fil des années.

M. TRES_CARTE précise que cela n'a rien à voir avec les crédits d'auxiliaires. La loi sur la mobilité est une vraie arme de destruction massive d'emplois statutaires.

★ La notation

M. TRES_CARTE rappelle que l'entretien d'évaluation n'est pas obligatoire.

Le président précise que l'entretien doit être obligatoirement proposé par le chef de service à l'agent mais qu'il n'y a pas de sanction si celui-ci n'y assiste pas.

M. TRES_CARTE ajoute que le management par les objectifs est de plus en plus critiqué et peut avoir des conséquences graves (méfaits du stress, valeur relative des objectifs). Il dénonce la notation, les objectifs et la comparaison entre agents. Il estime que l'industrialisation des tâches et la productivité n'ont rien à faire dans la sphère DGFIP. Les missions de la DGFIP sont basées avant tout sur une équité du service public partout et pour tous.

Le président souligne que les objectifs individuels ne sont pas chiffrés mais qualitatifs.

Il estime par ailleurs que l'administration doit montrer qu'elle peut être excellente et performante dans le cadre de la gestion, elle n'est pas réduite à la médiocrité.

★ Le DOS

M. TRES_CARTE estime que les ateliers du DOS constituent un fiasco national : 12,5 % de participation avec les animateurs, 3,8 % sans les animateurs et les agents fortement sollicités.

Le président indique que les ateliers ont terminé leurs travaux fin novembre. Les synthèses ont été adressées à la Délégation.

Il y a des critiques mais aussi des réflexions sensées qui soulignent la qualité des débats.

M. TRANCHARD confirme l'excellente qualité des débats. L'expression et la transcription ont été libres. Il n'y a pas eu d'approche par grades.

Le président ajoute que la fusion est bien engagée, il faut maintenant discuter des valeurs et des métiers. Le DOS constitue la liste de ce que doit faire la DGFIP dans les 3 ans (2010/2012) et la récapitulation de ses engagements.

M. TRESCARTE tient à rappeler que le Directeur Général a donné dès le départ les directions à prendre et qu'il ne retiendra que celles qui iront dans son sens. Cela délimite clairement l'importance de ces ateliers qui sont des alibis.

★ L'installation du SIP du Puy

Le président précise que les réponses de la Centrale aux propositions de la direction seront présentées aux agents par le chef de service.

La proposition d'installer des agents du pôle Accueil Gestion dans les locaux de la BCR a été retenue.

La Trésorerie fiscale doit s'installer au Centre des Finances publiques le 1^{er} avril. Les pôles Accueil Gestion et les cellules CSP s'installeront dans leurs nouveaux locaux au rez de chaussée en juillet.

M. TRESCARTE relaye la demande d'agents qui souhaiteraient le maintien de toilettes dont la suppression est prévue. Ils souhaitent également que la porte soit changée de sens et qu'une isolation soit envisagée.

M. TRANCHARD se déclare surpris de cette demande qui ne lui a jamais été directement formulée.

M. PERAUD estime que le maintien des toilettes entraînera de grosses perturbations et séparera les services. Il propose néanmoins à M. TRANCHARD de faire une nouvelle proposition début janvier.

★ Les ponts naturels 2010

Le président envisage la fermeture des services à l'occasion des 2 ponts naturels de 2010 : les 14 mai et 12 novembre.

Cette proposition n'appelle aucune observation.

★ Recrutement d'un contractuel handicapé

M. PERAUD informe le CTPD que la Direction doit recruter un inspecteur qui prendra ses fonctions dans le département en septembre 2011, à l'issue de sa scolarité à l'ENI.

Les entretiens de sélection sont programmés pour la 1^{ère} semaine de janvier.

★ La mise en place de la DLU

Le président indique que le dossier élaboré au niveau local a été envoyé au délégué fin octobre. Celui-ci disposait d'un délai d'un mois pour donner son avis. On ne dispose d'aucune information pour l'instant.

Il ajoute que le délégué devrait se déplacer en Haute-Loire fin avril.

M. TRESCARTE demande si les services de la direction vont aller tous s'installer à la TG et si une date est déjà envisagée. Il demande aussi la durée du bail.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et lève la séance à 12 heures 30.

*

* *

Le Président,
Gérald QUINTIN

La Secrétaire,
Annie CHANUT

La Secrétaire-Adjoint

Marie-Josèphe POBLE

CTPD du 23 Décembre 2009 EMPLOIS 2010

Pour beaucoup de monde Noël se conjugue avec bonheur et fêtes familiales. Malheureusement depuis de trop nombreuses années cette affirmation doit se conjuguer au passé.

Même avec un père Noël perpétuel qui n'hésite pas à promettre la lune pour ceux qui, enfin, se lèveront tôt et se coucheront tard, n'hésitant jamais à affirmer qu'il n'y aura que des gagnants/gagnants le constat est patent, en deux mots s'il vous plaît.

Chez nous, au sein de la très grande Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), le bonheur pour ne pas dire une liesse généralisée emplit tous les services, à votre grande joie.

La période est traditionnellement consacrée, encore une fois, à la distribution des cadeaux. Cette année vos collaborateurs ont le plaisir de participer à l'effort national, en terme d'emplois. En effet, la politique de destruction massive de la fonction publique qui obéit à la fameuse RGPP, Régression Généralisée des Politiques Publiques, caractérisée entre autre par la loi sur la mobilité que vous appréciez et défendez particulièrement, offre l'opportunité de supprimer 3 emplois supplémentaires.

Objectivement, Monsieur le Président/Directeur, les représentant des personnels du SNADGI CGT 43 n'auront pas l'outrecuidance de dire qu'il partage cette analyse. Ils oseront même s'il n'ont que leur courage face à une artillerie pour le moins lourde, à émettre leur désaccord profond qu'ils matérialiseront par une motion qu'ils proposent de voter à bulletin secret avant de commencer la réunion.

Rapidement comment se présente la pillule à avaler au plan national et ici en Haute-Loire.

Au niveau national, ce sont **2569 emplois qui vont disparaître**, probablement 2569 chômeurs de plus. Que du bonheur donc que nous ne partageons absolument pas.

Pour la filière fiscale, les suppressions sont soi-disant possibles, pourquoi pas aussi imposées, grâce, mais surtout à cause de l'efficacité et de la performance des agents et des logiciels:

- télé@ctes pour 420 ;
- téléIR pour 109 ;
- DPR assiette pour 136 ;
- DPR relance amiable pour 120
- Et l'efficacité pour 596.

Quant à la filière publique, plus de 1100 emplois passent à la trappe grâce « aux gains liés à la dématérialisation » :

- Progression du paiement dématérialisé ;
- Démarche en ligne ;
- Rationalisation de la chaîne recette et celle de la dépense, et grâce aux gains liés à des réformes de procédure (simplifications, nouvelles organisations, ...).

Le département de la Haute-Loire subit ainsi 3 suppressions dans la filière fiscale et 2 dans celle de la gestion publique. La filière fiscale, que nous connaissons bien, continue de massacrer le cadre C avec un joli moins 8.

Votre présentation du paysage local est assez caractéristique. Nous constatons votre auto-satisfaction et votre prise de conscience de l'angoisse des agents quant à ces suppressions d'emplois. Les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 aurait aimé que vous aussi partagiez cette angoisse. Evidemment, comme ils vous l'ont fait savoir à de nombreuses reprises, ils sont choqués et dénoncent fermement la suppression des 2 postes de commandement locaux du TPG et du DSF, pour mettre en place un DDFI.P. Bien sûr, nous ne sommes pas complètement naïfs et constatons malheureusement que l'on va vous offrir une très bonne compensation professionnelle pour acheter votre loyauté. En ce sens Noël est bien une réalité pour certaines minorités, loyales certes, mais si peu solidaires et certainement pas garante d'un véritable service public de qualité et de proximité.

Sans qu'il soit utile de nous le confirmer, nous pouvons affirmer sans crainte que le Service Public va continuer à disparaître dans nos campagnes, voilà bien le projet inique élaboré par nos gouvernants relayé par notre direction locale.

Alors, aujourd'hui Monsieur le Président/Directeur, allez-vous une fois de plus jouer votre mélodie du tout va bien Madame la Marquise, accompagné par de proches collaborateurs fermement muselés par votre discours leur rappelant leurs « devoirs » de loyauté garant d'un avenir radieux. Souffrez tout de même d'entendre que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent contre toutes les dérives actuelles. Le mal être est partout et notre hiérarchie le partage malheureusement de plus en plus à l'image de France Télécom. Plus récemment nos collègues de la **DGCCRF** ont tous été trompés par les politiques et cela vous le savez très bien, ici même en CHS que vous avez l'honneur de présider, leur situation a été très clairement évoquée. Que dire, aussi, de nos collègues douaniers qui ont subi un passage en force d'un illustre élu national pour installer à leur place un pôle emploi exemplaire en terme de désorganisation.

Enfin, Monsieur le Président/Directeur, nous allons arrêter là le moulin des plaintes des gens heureux. Comme vous dites, nous sommes en définitif des bienheureux qui s'ignorent. Fonctionnaires, nous sommes. Très bien payés, voire grassement pour certains, nous sommes et comme vous le dites bien plus que certaines autres FP, merci la RGPP pour elles. Nos missions épousent l'air du temps et disparaissent pour beaucoup du paysage public, mais pour être mieux appliquées par le privé, paraît-il. Grâce à un dialogue libre et riche, aussi bien au niveau national que local, nos conditions de travail n'ont d'égal que l'Eden qui nous est promis lorsque notre chemin de croix terrestre cessera enfin.

Franchement, Monsieur le Président/Directeur, ne pourrions nous pas aujourd'hui partager intelligemment ces instants magiques que nous donnent notre existence privilégiée.

Si nous ne pouvons vous garantir de boire vos paroles et de rester bouche bée, nous allons une fois de plus faire l'effort de comprendre vos propos, en espérant que vous manifesterez toute la mansuétude envers notre ignorance de l'intérêt commun.